

# SSE-Info

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **23 (1996)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Session de printemps du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) à Brunnen

## Débat animé sur la constitution fédérale

**Le statut de nos compatriotes à l'étranger dans la constitution fédérale a été le point essentiel traité lors de la session de printemps du Conseil des Suisses de l'étranger à Brunnen. Ce lieu a été choisi en raison de l'inauguration, sur la Place des Suisses de l'étranger, de la plaque des donateurs.**

Les Suisses de l'étranger s'intéressent eux aussi à la réforme de la constitution fédérale. Le projet de réforme a été présenté l'année passée dans la «Revue Suisse»; en outre, les lecteurs de celle-ci ont été rendus attentifs au fait qu'ils pouvaient participer au débat populaire.

Parallèlement à cela, l'Organisation des Suisses de l'étranger a lancé auprès des sociétés et institutions suisses une consultation sur les

articles de la constitution qui concernent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Le Conseil des Suisses de l'étranger a maintenant élaboré à l'intention des autorités une prise de position, qui porte notamment sur l'article 43, qui était jusqu'ici l'article 45<sup>bis</sup>.

Le Conseil propose que l'engagement de la Confédération à l'égard des Suisses de l'étranger soit défini d'une manière plus contrai-

nante et que le soutien apporté aux institutions qui servent la Cinquième Suisse reste, à l'avenir également, fixé dans la constitution.

La question d'une éventuelle représentation des Suisses de l'étranger au Parlement a fait l'objet d'une longue discussion. Le Conseil a décidé de ne pas élaborer, dans le cadre de la réforme de la constitution, un projet rédigé de toutes pièces, mais de soumettre cette question aux autorités compétentes sous une forme générale. Il a été relevé en même temps que le Conseil même défend depuis longtemps et avec succès les intérêts de la Cinquième Suisse.

Le Conseil a en outre été informé de l'avancement des discussions avec les autorités fédérales au sujet d'une éventuelle réforme de l'AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger. Il a rappelé avec fermeté qu'il fallait maintenir la possibilité générale de s'assurer auprès de l'AVS suisse.

En outre, le Conseil a fait le bilan des premières élections fédérales auxquelles les citoyens à l'étranger ont pu participer en votant par correspondance et a adopté une série de requêtes visant à résoudre certains problèmes pratiques qui se posent lors de l'exercice des droits politiques.

Le Conseil a admis un nouveau groupement à l'étranger, le Club suisse de Telemark (Norvège).

**RL**

### AJAS

Vous avez des questions au sujet de la formation en Suisse? AJAS, l'Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger, peut vous aider. Le rapport annuel 1995 renseigne en détail sur les activités d'AJAS. Vous pouvez le commander à

AJAS, Alpenstrasse 26  
CH-3000 Berne 16

*Lors de la session du CSE, l'Organisation des Suisses de l'étranger a reçu un tableau provenant de l'action «Le Parlement suisse - ses formes et ses couleurs». En 1991, lors du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, un grand tableau de 8,4 m de côté est né, avec la collaboration des membres du Parlement. Les 700 fragments de cette toile sont aujourd'hui mis en vente. Le bénéfice sera versé au Fonds suisse pour le paysage. Renseignements et commandes auprès de Peter Wildhaber, Gehrenholz A3, CH-8055 Zurich, tél. et fax +41 1 463 33 68.*

## Une borne témoin sur la Place des Suisses de l'étranger

La Place des Suisses de l'étranger est enrichie d'une stèle symbolique. Un bloc de granit a été dévoilé en présence de nombreuses personnalités. Des plaques fixées sur celui-ci renseignent sur la signification et le but ainsi que sur la genèse et les donateurs de la place.

Le professeur Walther Hofer, président du Conseil de fondation, a rappelé le rôle important que la Place des Suisses de l'étranger a joué lors du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération; c'est en effet là que, le 1<sup>er</sup> août 1991, on a pu assister à l'un des moments forts de ces festivités, lorsque le Conseil des Suisses de l'étranger et plusieurs centaines de nos

compatriotes venus du monde entier ont reçu le Conseil fédéral «in corpore».

Cette place – en tant que tronçon de la Voie Suisse – reçoit depuis lors chaque année la visite de nombreux randonneurs venant de Suisse et de l'étranger. En 1998 également, elle doit servir de plateforme pour certaines manifestations importantes organisées à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Etat fédéral.

Madame Antonella Bettata, membre du Conseil des Suisses de l'étranger, a souligné la signification de cette place pour les jeunes Suisses de l'étranger. Enfin, Jean-Jacques Cevey, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger, a mis en évidence la double signification de cette place: elle est le symbole de l'attachement à la Suisse de nos compatriotes à l'étranger et rappelle en

même temps à ceux qui sont restés au pays la contribution importante que la Cinquième Suisse apporte à notre pays à différents points de vue.

**RL**



**Place des Suisses de l'étranger: la plaque des donateurs. (Photo: SSE)**

### Camps d'été 1996 **Sun and Fun**

Les camps d'été poly-sportifs du service des jeunes du SSE auront de nouveau lieu à Tenero/TI, du 21 juillet au 3 août et du 4 au 17 août 1996.

Renseignements et inscription auprès du Service des jeunes du SSE  
Alpenstrasse 26  
CH-3000 Berne 16